



(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME

Tél: 04.90.04.37.50

Fax : 04.90.04.37.63

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le : 02/06/2025	Complétée le :	N°: AP08400325S0004
Par	SAS ANGE FRANCHISE	
Demeurant à :	RUE EMILIEN GAUTIER 13290 AIX EN PROVENCE	
Représenté par :	MADAME GAFFET PATRICIA	Destination : Commerce, boulangerie Ange
Sur un terrain sis :	849 AVENUE DE LANCON 84400 APT	
Références Cadastres :	AK 126	

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code général de l'environnement et notamment les articles L 581 – 2 et suivants,
VU, la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979, et notamment son article 7 interdisant la publicité dans les agglomérations des parcs régionaux,
VU, le décret d'application n° 80 – 923 du 21 novembre 1980,
VU, la loi du 02 février 1995 modifiant la loi du 29 février 1979 dans le sens du renforcement de la protection de l'environnement,
VU, l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
VU, le Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune d'Apt approuvé le 06/12/2022,
VU, la demande de la **SAS ANGE FRANCHISE**, représentée par **Madame GAFFET Patricia** en date du 25/05/2025, reçue en mairie le 02/06/2025,
VU, les pièces complémentaires déposées le 08/07/2025,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Les travaux décrits dans la demande n° **AP08400325S0004** peuvent être entrepris.

Fait à APT, le 05/08/2025
 Le Maire de la Ville d'Apt
Véronique ARNAUD-DELOY

Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
 Premier adjoint

